

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/69-CF
Septembre 2025

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Demande d'informations sur les pratiques de gestion des risques et d'autres données ou informations pour appuyer l'élaboration d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux par les alcaloïdes tropiques
- DATE LIMITE:** 31 octobre 2025

GÉNÉRALITÉS

1. À sa 18^e session (2025), le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) est convenu d'entamer de nouveaux travaux en vue d'élaborer un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux par les alcaloïdes tropiques, sous réserve de l'approbation de la Commission. Pour ce faire, le CCCF, à sa 18^e session a convenu de rétablir le groupe de travail électronique, présidé par la Chine, coprésidé par l'Arabie saoudite, pour élaborer le code d'usages pour examen par la 19^e session du CCCF.¹
2. À sa 18^e session, le CCCF est convenu de demander au secrétariat du Codex d'envoyer une lettre circulaire pour demander des informations sur les pratiques de gestion des risques et autres données ou des informations susceptibles de contribuer à l'élaboration du Code d'usages, en plus de celles contenues dans l'information présentée au CCCF, lors de sa 18^e session, dans le document CX/CF 25/18/14 et documents y afférents.²
3. Les données et informations présentées en réponse à la lettre circulaire seront examinées par le groupe de travail électronique (voir paragraphe 1 ci-dessus).

DEMANDES D'OBSERVATIONS

4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à fournir des données et des informations sur les pratiques de gestion des risques existantes et d'autres données et informations pour la prévention et réduction de la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux par les alcaloïdes tropiques. Ces mesures doivent avoir été jugées réalisables et efficaces pour l'application prévue. Ces mesures doivent s'ajouter à celles relevant des mesures présentées au CCCF, à sa 18^e session, disponibles [ici](#).
5. Les références à l'appui des mesures de gestion des risques proposées doivent être fournies pour toutes les propositions. Les publications accessibles en ligne peuvent être fournies au moyen d'un lien directement dans le système OCS. Les publications disponibles en tant que pièces jointes peuvent être envoyées au secrétariat du Codex à l'adresse suivante codex@fao.org avec copie au Point de contact du Codex de la Chine à l'adresse codexchinamoa@126.com et au Dr Shao à l'adresse shaoyi@cfsa.net.cn. Il est préférable d'envoyer des documents sous format Word pour faciliter l'analyse du groupe de travail électronique et son incorporation dans le code d'usages.

ORIENTATIONS SUR LA PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS, DONNÉES, INFORMATIONS

6. Les données et informations doivent être soumises par l'intermédiaire des points de contact des membres et des observateurs du Codex, à l'aide du Système de mise en ligne des observations (OCS).
7. Les points de contact des membres et des observateurs du Codex pourront se connecter au système OCS et consulter le document à examiner en cliquant sur «Entrer», sur la page «Mes révisions», une fois qu'ils se seront identifiés.

¹ [REP25/CF18](#), par. 106 (i-iii)

² [REP25/CF18](#), par. 106 (iv)

8. Les points de contact des membres et des organisations observatrices du Codex sont invités à formuler des données et informations comme indiqué dans l'OCS. Des informations complémentaires sur les catégories et les types d'observations pouvant être formulées via le OCS sont disponibles dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQs)³ (en anglais).
9. D'autres ressources de l'OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
10. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, veuillez écrire à Codex-OCS@fao.org.

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>